

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du vendredi 20 février 2009

L'An deux mille neuf, le vingt février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme DAS/TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. DUBOIS – M. ROSA – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Mme DEHAUSSY – M. MAQUET – Mme BIDEAUX – M. CARPENTIER

**Absents, excusés** : M. PETTTNIOT – M. FAUQUEMBERGUE

**Représenté** : M. PETTTNIOT par pouvoir à M. DUBOIS

**Secrétaire de séance** : M. DUBOIS Claude

---

## Ordre du jour

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2008**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

**2. Subventions aux associations locales et à divers organismes – Année 2009**

Le Conseil Municipal retient les propositions arrêtées par la Commission Municipale « Finances » en appliquant une règle générale d'augmentation de 2,70 % (décision prise à l'unanimité sauf 1 abstention).

**3. Cantine Ecole PARADIS – Nouvelle convention à passer avec le Collège Jacques PREVERT et le Conseil Général**

Par délibération du 04/12/2008, le Conseil Municipal avait autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le Collège Jacques PREVERT fixant les nouvelles conditions d'hébergement des élèves de l'Ecole PARADIS à la restauration du collège pour l'année scolaire 2008/2009.

Suite aux correspondances adressées les 29/12/2008 et 29/01/2009 par les services du Conseil Général à Mme la Principale du Collège Jacques PREVERT, il s'avère que cette convention devait être soumise préalablement à l'avis et à la signature du Département.

Ce protocole reprend essentiellement les dispositions prévues au document antérieur en fixant toutefois en son article 4 « Tarification » le prix du repas à 3,76 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au lieu de 3,15 € précédemment, compte tenu des directives du Département et après vote du Conseil d'Administration du Collège.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec les différents intervenants (Conseil Général – Commune – Collège).

Considérant par ailleurs que ce changement de tarif n'a été porté à la connaissance des services communaux qu'au début de ce mois de février, le Conseil Municipal accepte la prise en charge sur le budget communal du coût rétroactif de cette augmentation et fixe à 3,76 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 le prix du repas pour les élèves de l'Ecole PARADIS accueillis à la restauration du Collège Jacques PREVERT.

#### **4. Demandes de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement – Programmation 2009**

Le Conseil Municipal décide de présenter 2 dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 en retenant l'ordre de priorité suivant (1 abstention)

- 1 – Réalisation d'un espace cinéraire au cimetière (colombarium + jardin du souvenir)
- 2 – Rénovation du chauffage de l'église

#### **5. Procédure d'acquisition par la commune d'un bien vacant et sans maître**

La loi du 13 Août 2004 a transféré aux communes qui le souhaitent la propriété des biens sans maître situés sur leur territoire.

Peuvent être ainsi intégrés dans le domaine privé communal les biens immobiliers dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans, laissant des héritiers qui n'ont pas sollicité la succession.

L'immeuble sis 33 rue du Détroit Bleu à FLAVY-LE-MARTEL, cadastré ZI n° 15 et d'une contenance de 7 ares appartenait à M. BRUXELLE Auguste décédé le 3 mai 1941.

Les héritiers connus, eux-mêmes décédés, n'ont pas sollicité la succession.

En conséquence, cet immeuble n'ayant pas de propriétaire et se trouvant donc sans maître, il peut être acquis à titre gratuit et de plein droit par la commune.

Pour mémoire, la maison construite sur ladite parcelle a fait l'objet d'un arrêté municipal le 7 octobre 2003 ordonnant les mesures nécessaires pour péril imminent.

Les travaux de démolition et frais divers ont été pris en charge par la commune pour un montant de 3 297,20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide d'autoriser Madame le Maire à acquérir le bien vacant sis 33 rue du Détroit Bleu et à procéder à toutes les formalités utiles à l'incorporation de ce bien dans le domaine privé communal.

#### **6. Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé – Année 2007**

Une copie de ce rapport a été remise à chaque membre du Conseil Municipal.

D'un avis unanime, l'assemblée constate que la quasi-totalité des travaux réalisés par le Syndicat l'ont été sur le territoire de la commune de FRIERES-FAILLOUEL, et que les améliorations réclamées à maintes reprises sur le territoire communal ne sont toujours pas programmées.

## Questions diverses

### **1. Prise en charge de dépenses sur l'article 6257 du budget 2009**

A l'occasion de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-QUENTIN en Mairie de FLAVY-LE-MARTEL le 24 février, le Conseil Municipal décide la prise en charge des frais du vin d'honneur qui sera servi à l'issue de cette réunion de travail.

### **2. Redevance d'occupation du domaine public par ERDF**

Le Conseil Municipal adopte une délibération renouvelant l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public dûe par les services d'ERDF pour l'année 2008 et pour les exercices suivants.

### **3. Motion « Touche pas à ma Picardie »**

Le Conseil Municipal adopte la motion présentée par le collectif « Touche pas à ma Picardie », appelant tous les Picards à se mobiliser suite à la réforme des collectivités territoriales proposée par la Commission BALLADUR, faisant état d'un éclatement de la Picardie.

## Questions d'initiative

- M. LEFEVRE Régis : - informe l'Assemblée que les vestiaires du stade municipal ont été rénovés par les employés municipaux ;  
- propose une prochaine réunion de la Commission Municipale « Voirie » (samedi 7 mars prochain) ;
- Mme DEHAUSSY Audrey : - propose l'organisation par la Commission « Environnement » d'une journée « nettoyage » afin de collecter les débris divers jonchant les rues de la localité ;
- M. DUBOIS Claude : - demande une mise à jour de la signalétique « commerçants et professions libérales » implantée autour du giratoire suite à la disparition de certains commerces ;  
- adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant participé à l'organisation du dernier TELETHON ;
- M. LEGRAIN Hervé : - signale la dangerosité de l'intersection de la Rue de la Gare avec la Rue Churchill suite aux travaux d'aménagement de la Rue de la Gare et de la Place de la Gare ;  
- suggère que le car prenant en charge les élèves d'ANNOIS scolarisés à l'Ecole du Centre stationne dorénavant à cheval sur la chaussée et sur la Place du Général de Gaulle, ceci afin d'améliorer les conditions de visibilité des autres usagers ;
- M. JULIEN Patrick : - annonce l'organisation par l'Association des Donneurs de Sang d'une sortie extérieure le dimanche 29 mars et de la 3<sup>ème</sup> édition de « L'Infernale » le dimanche 5 avril par l'Association « Les Bicloues » ;
- M. ROSA Michel : - suite à la délibération précédemment adoptée par le Conseil Municipal concernant l'intégration d'un bien vacant et sans maître dans le domaine privé communal, s'enquiert des possibilités d'utilisation future de ce terrain ;
- Mme GROGNET Marie : - souhaite obtenir des précisions sur les délais de réalisation des travaux de rénovation du chauffage de l'église et évoque la possibilité d'une participation financière du Diocèse à cette opération ;  
- souligne le caractère inflationniste des tarifs pratiqués par la Maison de Retraite Charles LEFEVRE et d'une manière générale par les établissements implantés sur le territoire national en comparaison avec les prix constatés dans un pays frontalier ;

- Mme DAS/TATTIN Andrée : - demande les délais de mise en service du pylône de téléphonie ORANGE implanté au stade municipal ;  
- sollicite des informations sur les conditions et les délais de réalisation de « bateaux » dans différentes rues de la commune ;
- M. MOUFLIER Alain : - suite à la réunion de l'USEDA qui s'est tenue ce matin même, signale la nécessité d'établir dans les meilleurs délais le programme des travaux concernant l'amélioration du réseau d'éclairage public afin de soumettre ces propositions à la prochaine assemblée de l'USEDA en juin prochain ;  
- rappelle la demande formulée par les actionnaires de l'étang dit « du Grand Marais » en vue de l'organisation d'un concours de pêche par la municipalité ;  
- indique que les employés communaux ont procédé au nettoyage du ruisseau dit « La Rigole » jusqu'à la limite du territoire communal ;
- M. MAQUET Christophe : - s'enquiert des délais de réalisation des travaux de réfection du trottoir devant la librairie Rue André BRULE ;  
- signale un rejet d'eaux usées dans le réseau d'assainissement pluvial Rue du Détroit Bleu ;
- Mme NOIZET Annick : - rappelle que le repas annuel des Anciens de la localité aura lieu le mardi 24 mars prochain au Palais de la Danse ;
- M. VAN ISACKER Eric : - annonce la réalisation prochaine par les services techniques communaux des plantations décidées par la Commission « Environnement » lors d'une précédente réunion.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 6 mars 2009

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Claude DUBOIS

Danielle LANCO